

Braccio, Nadia

De: Dominique Neuman [energie@mlink.net]
Envoyé: 8 octobre 2013 13:06
À: Greffe; Dubois, Véronique
Cc: Me Marc-André LeChasseur (UMQ); Me Hélène SICARD (2009); Me Pierre GRENIER (Fraser Milner Casgrain); Me Pascale BOUCHER MEUNIER (ROEE); Me Franklin S. GERTLER; Me Guy SARAULT (2012 - BFGCA); Me Hugo SIGOUIN-PLASSE (Gaz Métro); Me Vincent REGNAULT (Gaz Métro); GAZ MÉTRO; Me André TURMEL (Fasken); Me Geneviève PAQUET (2012); Me Éric DAVID
Objet: R-3837-2013 - Preuve des intervenants du 9 octobre 2013 - Investissement LSR
Importance: Haute

Chère Consoeur,

Nous vous serions gré si vous pouviez confirmer que le paragraphe 21 de la décision D-2013-144 signifie aussi que les intervenants doivent attendre la décision de la Régie sur sa juridiction (et les réponses éventuelles de Gaz Métro aux DDR à ce sujet) avant de traiter de l'investissement LSR dans leur preuve de Phase 2 déposable demain le 9 octobre 2013.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Pour l'Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Qué.)
H3G 1L7
Téléphone: 514 849 4007
Courriel : energie@mlink.net